

# AVIS

Réf. : AT.18.98.AV

Date d'approbation : 30/11/2018

## Programme communal de développement rural de ROUVROY

### DONNEES INTRODUCTIVES

#### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Rouvroy
- *Auteur de projet :* TERRitoires
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

#### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de début du délai :* 15/10/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 23/11/2018

#### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Développement du réseau de voies lentes et création d'un circuit didactique sur le RAVeL
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 13/09/2018

#### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Rouvroy, située à l'extrême sud de la Province du Luxembourg, est composée de sept villages (Dampicourt, Montquintin, Couvreur, Harnoncourt, Rouvroy, Lamorteau et Torgny).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle comptait 2082 habitants pour une superficie totale de 27700 ha.

## AVIS

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de ROUVROY.**

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que le fond. Il souligne notamment la bonne lisibilité et la structure claire du document et la qualité de la rédaction et des synthèses en fin de chaque chapitre.

Le Pôle estime que le diagnostic est complet et bien réalisé. Il apprécie notamment le fait d'avoir précisé les difficultés rencontrées lors de la rédaction du diagnostic.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'originalité des techniques participatives. Il en résulte une bonne participation de la population.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Rouvroy et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente et vise notamment à créer des liens avec les territoires voisins.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne le caractère réaliste de la programmation et la bonne cohérence des fiches-projets qui ont été priorisées en respectant les choix du processus participatif. Les fiches relatives aux projets matériels sont très détaillées, contrairement aux fiches portant sur les projets immatériels qui sont plus imprécises.

Il relève aussi le caractère fourni du lot o composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération.

Le Pôle est enfin favorable au projet repris en première convention portant sur le développement du réseau de voies lentes et la création d'un circuit didactique sur le RAVeL. Ce projet va profiter à l'ensemble de la commune et s'intègre de surcroît dans le projet RAVeL/GR wallon et ses connexions transfrontalières. Le Pôle recommande toutefois d'évaluer les impacts environnementaux du projet sur les milieux traversés au vu de leur grande qualité biologique.



Samuël SAELENS  
Président